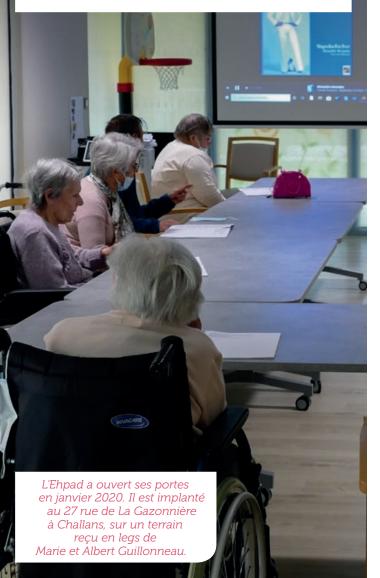
L'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Marie-&-Albert-Guillonneau peut accueillir **80 résident(e)s de plus de 60 ans et dépendant(e)s** (GIR 1 à 6).

Les logements sont répartis en quatre unités :

- les unités Ehpad **Rembrandt**, **Claude-Monet** et **Savador-Dali** : 66 logements dont 8 en hébergement temporaire ;
- l'unité **Nina-Simone**, unité pour personnes âgées désorientées : 14 logements.



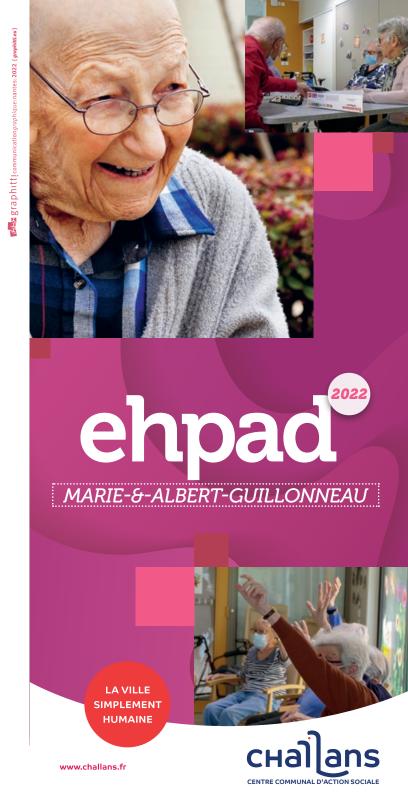
Ehpad Marie-&-Albert-Guillonneau

27 rue de La Gazonnière 85300 Challans

téléphone **0251607575**

courriel accueil@residenceguillonneau-challans.fr





Situé à 500 mètres du centre-ville, l'établissement bénéficie aussi de sa proximité avec le pôle Activ'Océan, où de nombreux professionnels de santé sont installés, et avec le parc attenant aux allées boisées propices aux promenades...
L'Ehpad est par ailleurs accessible par les transports en commun Chall'en'bus avec un arrêt devant la résidence.

Bienvenue!



Ici, vous trouverez des professionnels engagés auprès des résident(e)s qui, avec une exigence quotidienne, veillent à :

- promouvoir l'autonomie ;
- s'adapter pour individualiser le **projet de vie** de chaque résident(e) ;
- développer les relations et animer la vie sociale ;
- apporter une réponse médicale adaptée ;
- porter sans relâche une attention à la qualité de vie des résident(e)s.

L'engagement humaniste et technique de l'équipe pluridisciplaire auprès des résident(e)s garantit des soins et un accompagnement au plus près de leurs attentes. Par ailleurs, afin de mener au mieux les missions qu'il s'est fixées, l'établissement veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.





L'Ehpad Marie-&-Albert-Guillonneau propose des activités et des animations attractives.

Elles prennent en compte tant les centres d'intérêt des résident(e)s que l'objectif de conservation de l'autonomie: ateliers culinaires, gymnastique adaptée, jeux de société, exercices psychomoteurs, promenades, moments festifs, etc.

Des interventions de bénévoles et de professionnels extérieurs ajoutent de nouveaux moments de partage, de convivialité et d'écoute.

tarif

Les tarifs journaliers dépendance et hébergement sont décidés annuellement par le Conseil départemental de la Vendée.

Des aides financières sont possibles: l'aide sociale et l'allocation au logement (APL). Un dossier d'aide départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) est obligatoirement constitué à l'entrée des résidents.

Certaines caisses de retraite ou mutuelles octroient des aides : renseignez-vous auprès de ces organismes.

Ehpad: hébergement permanent

Input : Nebergement permanent	
part hébergement	1905 €/mois (62,46 €/jour)
ticket modérateur	163,80 €/mois (5,37 €/jour)
coût total mensuel	2 068,80 €
Ehpad : hébergement temporaire	
aripud : neberg	gernerit temporatre
part hébergement	2285 €/mois (74,95 €/jour)
-	
part hébergement	2285 €/mois (74,95 €/jour)

opua: nebergement permanent	
part hébergement	2 095,70 €/mois (68,71 €/jour)
ticket modérateur	163,80 € / mois (5,37 €/jour)
coût total mensuel	2.259 50 €

linad : héhergement nermanent

En plus du ticket modérateur, le Conseil départemental, sous condition de ressources, peut ajouter un montant supplémentaire plafonné à 14,55 €.

Services inclus dans le prix de l'hébergement

la restauration : petit-déjeuner, déjeuner et dîner (les repas sont préparés par le centre hospitalier Loire Vendée Océan)

les soins

l'accompagnement social : animations, psychologue, administratif

l'entretien du logement et du linge personnel

l'étiquetage du linge l'accès gratuit à internet

inscription

Toute demande d'admission (hébergement temporaire et hébergement permanent) est à transmettre par la plateforme gratuite **trajectoire.sante-ra.fr.**

En cas de difficultés, le CCAS de Challans peut vous accompagner dans vos démarches au 0251497962. Ce dernier offre également la possibilité d'adhérer à une mutuelle communale de qualité à un prix abordable.